

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-François ALBESPY, Maire**.

Étaient présents : Monsieur Jean-François ALBESPY, Monsieur Laurent MOUSSET, Monsieur Christophe MONTOURCY, Madame Bernadette LAVIGNE, Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR, Monsieur Pierre ALBESPY, Madame Coline ROUQUET, Madame Claudine RICROS, Madame Marion PERRIER, Monsieur Nicolas MALPEL.

Étaient excusé : néant

Était absent : néant

Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- FINANCES
 - budget principal /budget transports scolaires
 - Compte de gestion
 - Compte administratif
 - Budget primitif
 - budget AEP
 - Compte de gestion
 - Compte administratif
 - Attribution de subventions
- Projet de Roussy
 - Choix du maître d'œuvre
 - Consultation du bureau de contrôle
 - Consultation mission CSPA
- Transports scolaires
 - Achat de véhicule
 - Plan de financement
- Organisation des élections
- Questions diverses : adressage



2022-02-01 Approbation des comptes de gestion 2021 budgets général et Transports scolaire.

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer des états de situation de l'exercice clos dressés par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



2022-02-02 Approbation du compte administratif du budget général 2021

Sous la présidence de M. Laurent MOUSSET adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Reports de l'exercice 2020		198 506.48	23 995.24	
Opérations de l'exercice	215 440.94	255 308.43	262 662.90	140 474.40
résultats		39 867.49	122 188.50	
Résultats de clôture		238 373.97	146 183.74	
Restes à réaliser à reporter au BP 2022			148 017.56	0.00

Hors présence de M. Jean-François ALBESPY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.



2022-02-03 Approbation du compte administratif du budget AEP 2021

Sous la présidence de M. Laurent MOUSSET adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif AEP 2021 qui s'établit ainsi:

Libellés	Exploitation		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Reports de l'exercice 2020	50.29			122 945.55
Opérations de l'exercice	3 156.70	51 523.15	54 365.60	0.00
résultats		48 366.45	54 365.60	
Résultats de clôture	0.00	48 316.16		68 579.95

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Hors présence de M. Jean-François ALBESPY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget AEP 2021.

Suite à la dissolution du budget annexe AEP, les soldes d'exploitation et d'investissement ont été reversés au SMAEP de la Viadène pour la gestion du réseau d'eau potable de la commune du Fel.

**2022-02-04 Approbation du compte administratif du budget Transports scolaires 2021**

Sous la présidence de M. Laurent MOUSSET adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Transport scolaires 2021 qui s'établit ainsi:

Libellés	Exploitation		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Reports de l'exercice 2020		14 385.51		12 284.44
Opérations de l'exercice	14 128.08	29 517.55	1 289.35	0.00
résultats		15 389.47		10 995.09
Résultats de clôture		29 774.98		10 995.09

Hors présence de M. Jean-François ALBESPY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Transport scolaires 2020.

**2022-02-05 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget général 2022**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 238 373.97 €
 - un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**Résultat de fonctionnement**A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 39 867.49 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 198 506.48 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 238 373.97 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-146 183.74€

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

-148 017.56€

Besoin de financement F =D+E

- 294 201.30€

AFFECTATION = C =G+H

238 373.97€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

238 373.97 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00€

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €



2022-02-06 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au budget transports scolaires 2022

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 29 774.98 €
 - un déficit de d'exploitation de 0.00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 15 389.47 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 14 385.51 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **29 774.98 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

10 995.51 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0 €

Besoin de financement F =D+E

0.00 €

AFFECTATION = C =G+H

29 774.98 €

Affectation en réserve R1068 en investissement

0.00€

Report en exploitation R002

29 774.98 €

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé

A la collectivité de rattachement (D672)

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €



2022-02-07 Budget Primitif Budget général 2022

Monsieur le Maire présente les propositions retenues en commission des finances pour le Budget principal

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions résumées comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 242 851.82 €.
- La section d'investissement s'équilibre à 621 418.11 €, avec les restes à réaliser reportés de 2021 soit : 148 017.56 € en dépenses.



2022-02-08 Budget Primitif Budget transports scolaires 2022

Monsieur le Maire présente les propositions retenues en commission des finances pour le Budget transports scolaires

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions résumées comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 40 689.29 €.
- En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 47 984.38 €.



2022-02-09 Délibération votant les taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune du Fel entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

- Foncier bâti = 32.74 %
- Foncier non bâti = 58.84 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2022-02-10 : Délibération portant attribution de subventions aux associations en 2022

Les associations ayant sollicité auprès de la commune du Fel une aide financière dans le cadre de leurs activités sont les suivantes :

Noms	Aide sollicitée en €
ADMR Entraygues	548
Amicale des sapeurs pompiers de Montsalvy	80
Amicale des sapeurs pompiers d'Entraygues	80
APPMA Les Pescofis	80
Association Bibliothèque du Pays de Montsalvy	80
Centre Social d'Entraygues	1 400
Chasseurs Le Fel Ginolhac	80
Cinéma pour tous Entraygues	80
FNACA Entraygues	80
Espace Emploi Formation	100
Comité des fêtes du Fel	80
Vélo club Entraygues	80
Les rencontres musicales du Pays d'Entraygues	80
Resto du cœur	100
OCCE15 coopérative scolaire Montsalvy	700
TOTAL	3 648

A l'appui de leurs demandes, les associations ont adressé un dossier à M. le Maire comportant les informations, sur la réalisation effective et conforme d'un programme en cas de subvention antérieure ; sur un projet de réalisation et de financement d'une opération ; sur les ressources propres de l'association, autres informations utiles.

Au vu, de leurs demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder à ces associations les subventions demandées.

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.



2022-02-11 : Projet de Roussy : attribution du marché de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que la consultation en procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation d'un ensemble bâti et de ses abords au hameau de Roussy a eu lieu et s'est achevée le 14/03/2022.

Une grille d'évaluation a été établie en partenariat avec Aveyron Ingénierie, considérant :

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre,
- Les moyens affectés à l'opération,
- L'organisation de l'équipe,
- L'approche architecturale, technique et fonctionnelle,
- Les relations avec le Maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire nomme les 10 candidats ayant répondu à l'appel d'offre avant de faire part de la grille d'évaluation établie par Aveyron Ingénierie et exposée lors la Commission d'Appel d'Offre qui s'est réuni le 22 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre sur la base des offres initiales sans négociation à la SELARL D'ARCHITECTURE GINISTY à Espalion cette offre étant la moins disante.

Il charge Monsieur le Maire d'accepter la proposition de marché maîtrise d'œuvre du candidat retenu pour une rémunération de 8% (soit 88 000€ HT) de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.



2022-02-12 Projet de Roussy : lancement de la consultation mission CSPS et de Contrôle technique

Le Maire informe les conseillers que pour réaliser les travaux du projet de Roussy il est nécessaire de faire appel à un bureau de contrôle et un coordinateur SPS.

Il propose de réaliser une consultation directe auprès de plusieurs prestataires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la consultation directe des bureaux de contrôle et de coordonnateurs SPS proposée par M. le Maire.



2022-02-13 Dispositif d'aide en faveur de l'Ukraine dédié aux collectivités locales

Le Maire informe les conseillers :

L'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. » C'est cet article qui permet aux collectivités qui le souhaitent de faire un don financier eu égard à la situation en Ukraine. Un fonds géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères est spécialement prévu à cet effet : le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

Il propose aux conseillers que la commune contribue financièrement à hauteur de 1000€ au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger « Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit ».

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la contribution financière de 1000 € apportée à « Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit » par l'intermédiaire du dispositif FACECO dans un délai d'un mois à compter de cette délibération.

Il charge Monsieur le Maire de se rapprocher du comptable assignataire pour effectuer ce virement auprès de la Direction Spécialisée des finances publiques pour l'étranger.



2022-02-14 : Transports scolaires remplacement du bus.

Le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de remplacer le véhicule affecté au ramassage scolaire et fait état des propositions reçues après consultation, plusieurs concessionnaires n'ayant pu remettre de proposition car ils ne sont approvisionnés actuellement.

option	Peugeot E-expert COMBI Standard 135ch (100KW) BAT 75kWh		CITROEN E-Jumpy COMBI M électrique 135ch (100KW) Bat 75 kWh chargeur embarqué 11kw triphasé	
	HT	TTC	HT	TTC
TARIF	45 375.00 €	54 450.00 €	45 375.00 €	54 450.00 €
OPTION chargeur embarqué triphasé			333.33 €	400.00 €
frais annexes		13.76 €		13.76 €
forfait livraison frais immat				114.10 €
total véhicule	45 375.00€	54 463.76 €	45 708.33 €	54 977.86 €
remise complémentaire	- 8 621.25 €	- 10 345.30 €	- 8 318.92 €	- 9 982.70 €
TARIF après remise	36 753.75 €	44 118.46 €	37 389.41 €	44 995.16 €
reprise ancien véhicule	- 3 333.33 €	- 4 000.00 €	- 833.33 €	- 1 000.00 €
	33 874.17 €	40 118.26 €	36 556.08 €	43 995.16 €
bonus écologique		- 3 000.00 €		- 4 000.00 €
		37 118.26€		39 995.16 €
délai livraison		oct-22		août-22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre du Peugeot E-expert pour un montant de 37 118.26€ TTC tenant compte de la reprise de l'ancien bus pour un montant de 4 000.00€ et du bonus écologique lié aux délais de livraison, celle-ci étant plus avantageuse, les deux véhicules étant semblables.



2022-02-15 Alimentation électrique division en vue de construire 1 seul Lot pour la construction d'une habitation à Combes de Cassos

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la déclaration préalable N° 012 093 22 G0002, une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 20 900,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A, la contribution restant à la charge de la Commune est de 4 000€.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

De demander au Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 4 000 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

**2022-02-16 : Tours de garde des élections présidentielles du 10 avril 2022**

8H-11H	11H-14H		14H-16H30	16H30-19H
Christophe MONTOURCY	Coline ROUQUET		Jean-Pierre MADAMOUR	Laurent MOUSSET
Bernadette LAVIGNE	11H-13H30 Nicolas MALPEL	13H30-14H Jean-François ALBESPY	Claudine RICROS	Pierre ALBESPY

Informations diverses :

RD 573/RD 573e : dans le cadre du programme d'entretien 2022, le renouvellement de la couche de roulement de la route départementale pourraient être programmée dès juin 2022. La modernisation des réseaux implantés dans les emprises du domaine public, en particulier les réseaux souterrains devront être engagés avant le début des travaux car aucune intervention ne sera autorisée dans un délai de 3 ans après la réalisation de la nouvelle couche de roulement.

Adressage de la commune du Fel : une 1^{ère} réunion a eu lieu pour déterminer les différentes voies à nommer, une prochaine est prévues le

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures

TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022

2022-02-01 Approbation des comptes de gestion 2021 budgets général et Transports scolaire.

2022-02-02 Approbation du compte administratif du budget général 2021

2022-02-03 Approbation du compte administratif du budget AEP 2021

2022-02-04 Approbation du compte administratif du budget Transports scolaires 2021

2022-02-05 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget général 2022

2022-02-06 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 au budget transports scolaires 2022

2022-02-07 Budget Primitif Budget général 2022

2022-02-08 Budget Primitif Budget transports scolaires 2022

2022-02-09 Délibération votant les taux des taxes locales

2022-02-10 : Délibération portant attribution de subventions aux associations en 2022

2022-02-11 : Projet de Roussy : attribution du marché de Maîtrise d'œuvre

2022-02-12 Projet de Roussy : lancement de la consultation mission CSPS et de Contrôle technique

2022-02-13 Dispositif d'aide en faveur de l'Ukraine dédié aux collectivités locales

2022-02-14 : Transports scolaires remplacement du bus.

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 AVRIL 2022

2022-02-15 Alimentation électrique division en vue de construire 1 seul Lot pour la construction d'une habitation à Combes de Cassos

2022-02-16 : Tours de garde des élections présidentielles du 10 avril 2022

Informations diverses :

Le Maire,
Monsieur Jean-François ALBESPY,

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR

Le 1^{er} adjoint,
Monsieur Laurent MOUSSET

Le 2^{ème} adjoint,
Monsieur Christophe MONTOURCY

La 3^{ème} adjointe,
Madame Bernadette LAVIGNE

Monsieur Pierre ALBESPY

Madame Coline ROUQUET

Madame Claudine RICROS

Madame Marion PERRIER

Monsieur Nicolas MALPEL